



Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

MARDI 6 JUILLET 2021 – CENTRE SPORTIF DE LA VALLE DE JOUX

Présence du Conseil Général : 28
Conseil exécutif : 4
Les excusés : 5

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Assermentations
- 3) Adoption des PV du 15.12.2020 & du 18.05.2021
- 4) Communication du conseil avec des informations sur le rond-point devant l'Hôtel de la Poste
- 5) Présentations des préavis 1 à 5 avec arrêter d'imposition
- 6) Propositions individuelles et divers

Monsieur Bernard Stucki débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale malgré le contexte actuel.

Point 1. Contrôle des présences :

29 personnes sont présentes ce soir, dont 5 personnes excusées : Mesdames Teresa Donato, Gertrud Gosteli & Maria Lüthi ainsi que Messieurs Charly Flaction & Alfred Lüthi.

Point 2. Assermentations

Messieurs Nicolas Devaud, Bernard Walter ainsi que Mesdames Catherine Golay & Christiane Betschen se sont fait assermenter ce soir.

Point 3. Adoption des PV du 15.12.2020 & du 18.05.2021

Madame Monique Busset informe que les deux PV du 18 mai 2021 n'ont pas été datés.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann informe que sur le PV du 15 décembre 2020 il s'agit de l'association « vivo »

Madame Danielle Flaction informe que les remerciements qu'elle avait faits ne concernaient pas son anniversaire.

Point 4. Communication du conseil avec des informations sur le rond-point devant l'Hôtel de la Poste

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT prend la parole en tant que nouveau président du Conseil Exécutif.

Il remercie également chacun de leur présence pour cette première assemblée générale de la Fraction de Commune de l'Orient de la législature 2021-2026.

Avant tout, Il tient à remercier chaleureusement Monsieur Christian Piguet et Géraldine Niffenegger pour le travail effectué pendant la législature 2016-2021. Le Conseil remet à chacun un présent et demande à l'assemblée de les applaudir.

Il tient également à remercier Monsieur Alfred Lüthi malheureusement absent ce soir pour des raisons de santé pour ces années passées au sein du Conseil d'abord en tant que conseiller, puis pendant plus de 13 ans comme président. Alfred reste au sein du Conseil en tant que conseiller et son expérience sera très appréciée pour tout le travail à venir qui s'annonce conséquent. Il lui remettra donc en main propre son présent.

Il souhaite également la bienvenue aux deux nouveaux conseillers, Madame Anne Witzig et Monsieur Raphaël Niffenegger pour leur engagement dans cette nouvelle législature sans oublier Monsieur Patrice Masson pour la poursuite de son engagement.

Il félicite également les membres du bureau des assemblées pour leur réélection lors de la séance du 18 mai 2021.

A la demande de Monsieur Félix Morand, Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT énumère l'attribution des dicastères des membres du Conseil Exécutif :

M. Pierre-Maurice ROCHAT

Président

Administration – Finance – Hôtel de la Poste Rue Paul Golay 1

M. Alfred LUTHI (Inchangé)

Vice-président

Urbanisme – Place verte – Eclairage public- Poids public – Radar pédagogique – Ramassage des poubelles.

M. Patrice MASSON (Inchangé)

Bâtiments Germinal Rue Centrale 12, Prairial Rue Pont Neuf 8 – Toilettes publics – Piste Vita.

Mme Anne WITZIG (Dicastère Mme Géraldine Niffenegger)

Bâtiments Floréal Rue des Amoureux 4, Fructidor Rue Centrale 14 – Grande salle Rue Centrale 14.

M. Raphaël NIFFENEGGER (Dicastère M. Christian Piguet)

Bâtiments de la ferme Le Tilleul Rue Centrale 36, Messidor Rue des Amoureux 2 – La Forêt.

Il ajoute que Monsieur Bernard Stucki tient à votre disposition la liste des dicastères de la législature 2021-2026 que vous pourrez vous procurer en fin de séance.

Malgré les restrictions imposées par la COVID, le Conseil a toutefois poursuivi son activité qui a été cependant réduite par l'annulation de diverses assemblées. 14 séances du Conseil ont été tenues afin de traiter les affaires courantes dont celles des présidents des villages de la Vallée de Joux, des 4 villages de la Commune, celle avec Monsieur Le Préfet et le responsable cantonal pour la fusion des communes.

Le 5 mai dernier a eu lieu la séance avec Monsieur Le Préfet et le responsable cantonal concernant la fusion des communes celle-ci afin de connaître le point de vue des villages sur l'étude de faisabilité et ainsi permettre à chacun de s'exprimer sur le sujet. Le Préfet ainsi que le responsable cantonal espèrent un aboutissement pour la fin de l'année 2026.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat nous informe que les présidents des trois villages de la commune du Chenit se sont réunis le lundi 28 juin 2021 pour définir une marche à suivre commune. Une séance sur cette étude a eu lieu ce soir mais il ne nous en dira pas plus car il n'a pas encore communiqué avec le Conseil.

Il poursuit concernant la rénovation totale de la traversée du village de l'Orient durant les 4 prochaines années.

Les travaux ont débutés le 05 juillet 2021 sur le tronçon entre la Rue Paul Golay 1 et la Rue Centrale 12. Ce secteur sera donc fermé à la circulation jusqu'au 20 août 2021.

Le Conseil Exécutif a demandé et obtenu que le secteur du rond-point soit rehaussé ceci dans le but de ralentir la vitesse des véhicules. La pose de ralentisseurs a également été acceptée par les conseillers communaux.

Lors de l'Assemblée du mois de décembre un diaporama relatant sur la sécurité de ce nouveau carrefour sera présenté. A noté que ces travaux seront suivis par Alfred Lüthi responsable de l'urbanisme.

Ces travaux auront très certainement des répercussions sur la fréquentation de notre Hôtel-Restaurant et bien que notre tenancier ferme les locaux du 23 juillet au 22 août 2021 pour la pause estivale, il sera peut-être contraint à le faire plus rapidement.

La suite des travaux se poursuivra le long de ces 3 prochaines années et les endroits impactés seront les suivants :

- La place devant l'ancienne Poste à la Rue Centrale 12 et son parking
- Le passage piéton devant la ferme

Le Conseil a déjà débuté des études concernant le réaménagement de ces deux secteurs ceci dans le but de rendre le centre du village plus sympathique et créer ainsi de nouvelles places de parcs à la ferme. Tous ces travaux vont bien évidemment engendrer des frais au village et seront intégrés dans le plan d'endettement qui sera prêt à fin décembre.

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT poursuit en informant que la Fondation Paul Edouard Piguet a participé pour un montant de 10'000.- à la réalisation de la place verte. Nous les avons remerciés très chaleureusement.

Concernant la subvention pour l'isolation de l'Hôtel de la Poste nous vous informons que le montant de 78'000.- nous est partiellement parvenu (57'300.-) et que le Canton doit encore verser un montant de 25'530.- soit 4'830 de plus que le montant initialement prévu ce qui est donc une bonne nouvelle.

Un déshumidificateur a été installé dans les caves de l'Hôtel de la Poste car celles-ci présentaient moisissures, odeurs, changement de couleur des parois ce qui ne permettait plus de stocker toute la marchandise disposée à cet effet.

Pour clôturer le chapitre de l'Hôtel de la Poste nous tenons à féliciter les tenanciers pour leurs 15 ans d'activité et nous les remercions vivement pour la qualité de leur travail ainsi que pour leur persévérance. Vous pourrez également aller découvrir si cela n'est pas déjà fait l'exposition de photos montrant d'anciennes vues du village. Un grand merci à Monsieur Jean-Pierre Devaud du Solliat pour la mise à disposition de ses cartes postales ainsi qu'à l'imprimerie Baudat pour les avoir agrandies.

Pour cette nouvelle législature, le Conseil Exécutif et le Président des assemblées se sont penchés sur la finalisation de notre règlement qui avait été adopté par l'assemblée générale du 11 décembre 2017 mais qui n'avait jamais été transmis à Madame la cheffe du département pour validation chose obligatoire pour qu'il puisse entrer en force. A l'époque, la Commission d'étude avait relevé dans son rapport que notre nouveau Règlement, issu de celui type, proposé par le Canton, n'avait plus besoin d'un examen préalable par ce dernier du fait que les 17 amendements qu'elle avait apportés au projet qui lui était soumis, avaient été contrôlés par la Préfecture.

Nous allons rapidement entreprendre cette formalité et rétablir la situation. Je vous rends toutefois attentifs que les amendements apportés pourraient ne pas être validés à cette occasion car le service législatif cantonal va opérer une nouvelle lecture de notre document.

Toutefois vous pourrez vous procurer à la fin de la séance auprès de Monsieur Bernard Stucki le règlement provisoire.

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT clôt son rapport en remerciant au nom de l'ancien président tous ses collègues pour l'engagement, la disponibilité et le travail accompli tout au long de ce dernier semestre de la législature 2016-2021 sans oublier la boursière ainsi que le secrétaire.

Ses remerciements vont également à tous les membres de l'assemblée générale pour le soutien et l'encouragement dont vous leur témoignez.

Point 5 : Préavis 5/2021

Arrêté d'imposition pour les années 2022 à 2026

Monsieur Eric RoCHAT rapporteur prend la parole afin de nous présenter le préavis cité ci-dessus composé de Madame Anne-Thérèse Bodenmann, Messieurs André Reymond, Christophe Bonny, Félix Morand avec la participation de notre boursière Madame Catherine Golay et notre président Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT qu'il tient à remercier pour les compléments d'informations et réponses apportées à leurs demandes.

Cette dernière s'est rassemblée le lundi 21 juin 2021 au bureau du Conseil Exécutif dans le but d'assurer son mandat.

Nous vous rappelons que par décret du Conseil d'Etat, le Conseil Exécutif de la fraction de Commune de l'Orient est autorisé à prélever un impôt. Celui-ci est fixé par un arrêté proposé par le Conseil Exécutif au Conseil général par le biais d'un préavis.

Le Conseil Exécutif propose de reconduire ce taux d'imposition à 10 points de l'impôt cantonal sans changement pour la législature 2021/2026.

La commission tient à relever les principales réalisations effectuées ses dernières années à savoir le parc et la rénovation de l'Hôtel de la Poste. En vue sont à prévoir le réaménagement de la place devant et autour du Bâtiment Germinal, la réfection du toit de la Grande Salle et l'isolation périphérique des Bâtiments Germinal et Fructidor.

Le montant de l'impôt encaissé varie annuellement entre 160'000.- et 180'000.- ce qui devra permettre de mener à bien ces différents projets ceci en plus d'autres dépenses attachées au fonctionnement du Village. Cependant il faudra être vigilant car il faudra s'attendre à une diminution de ce montant ces prochaines années notamment au vu de la conjoncture actuelle et du chômage lié à la pandémie. La marge reste limitée tout en tenant compte du plafond d'endettement actuellement bloqué à 4'500'000.-

La commission s'est également interrogée de savoir si la durée de cet arrêté n'était pas trop longue. La question a été posée à Monsieur le Préfet qui confirme qu'il est possible de le modifier en tout temps par le biais d'un nouveau préavis.

C'est donc sur la base de ce constat que la Commission se joint à la proposition du Conseil Exécutif et vous propose d'accepter de maintenir pour la législature 2021/2026 le taux d'imposition actuel à 10 points.

Monsieur Félix Morand prend la parole afin de nous exprimer son désaccord sur le taux d'imposition à 10 points mais malgré cela il accepte ce préavis.

L'assemblée générale accepte à l'exception d'une personne l'arrêté d'imposition cité ci-dessus.

Point 5 : Préavis 1/2021 relatif aux comptes de l'exercice 2020

Monsieur Eric Rochat reprend la parole afin de nous présenter le rapport sur le préavis 1/2021 relatif aux comptes de l'exercice 2020.

La commission des finances composée de Messieurs André Reymond, Jean-Claude Blattmer, Christophe Bonny, Nicolas Devaud, Eric Rochat notre rapporteur épaulé par Madame Catherine Golay boursière et notre président Monsieur Pierre-Maurice Rochat s'est réunie le 21 juin 2021 à 19h00 afin de vous communiquer les opérations qui ont été effectuées et qui sont les suivantes :

- Contrôle du report des soldes à nouveau sur les comptes du grand livre, selon le bilan au 31 décembre 2019.
- Contrôle de la concordance des soldes de chaque compte du grand livre avec le bilan au 31 décembre 2020 et le compte de fonctionnement du 1er janvier au 31 décembre 2020 –
- Confrontation du solde du compte Postfinance avec l'extrait de compte au 31 décembre 2020

- Vérification des comptes d'impôts à encaisser avec les boucléments transmis par la Bourse communale du Chenit
- Contrôle de l'existence des titres
- Confrontation des soldes des comptes courants bancaires et des prêts hypothécaires avec les relevés au 31 décembre 2020 (comptes créanciers et comptes débiteurs)
- Vérification du bien-fondé des écritures passées au débit du compte actif transitoire et au crédit du compte passif transitoire
- Compilation des factures payées ou à payer en 2021 et recherche de créanciers non comptabilisés en 2020
- Examen des préavis et de leur incidence sur les comptes
- Passage en revue rapide de tous les comptes de fonctionnement

Il reste toutefois quelques soldes à régulariser dans les comptes débiteurs chauffage 2019, les soldes antérieurs ayant été encaissés ou déduits. Néanmoins le suivi des débiteurs a été effectué avec régularité sur l'année 2020.

Administration générale :

Comme il est mentionné dans le préavis, le dépassement du compte 102.306 « jetons de présence » est justifié par le suivi de la fin des travaux de l'Hôtel de la Poste et de la manutention du radar sympathique.

Le compte 110.365 « Subsidés sociétés » est légèrement inférieur au budget car il n'y a eu que très peu de manifestations en 2020.

Finances :

On constate une diminution de 3'663.- au compte 200.318 « Taxes CCP – Assurances RC » suite à une révision complète du portefeuille effectuée par Monsieur Philippe Goy.

Le produit de l'impôt 2020 est de 186'832.75.- Il est en très légère baisse par rapport aux comptes 2019.

Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 254'000.-, supérieurs de 40'500.- par rapport à l'exercice précédent.

Domaines et Bâtiments :

Nous constatons une nette diminution des travaux d'entretien notamment due au fait que pendant la période covid les locataires ne souhaitent pas d'intervenants externes dans leurs logements.

Ferme – Le Tilleul – Rue Centrale 36 :

L'augmentation des loyers représente la conclusion d'un nouveau bail, suite au départ d'une locataire indélicat et de la famille Soares qui a pu regagner son appartement de service après les travaux de rénovation de l'Hôtel de la Poste.

Salle Villageoise – Rue Centrale 14 :

Très peu de location durant cette année 2020 due au covid ce qui représente une diminution des recettes. Un préavis devrait être prochainement déposé pour la réfection du toit.

Travaux :

Les travaux d'entretien d'éclairage public effectués par la SEVJ ainsi que l'acquisition de nouvelles décorations de Noël (installation + démontage) ont suscité une augmentation de 20'299.- en comparaison de l'année précédente.

Augmentation également pour l'entretien des places vertes dû au changement de l'entreprise qui assume la tonte du gazon.

Bilan :

Le compte des rénovations de l'Hôtel de la Poste ne sont pas encore bouclés mais s'élèvent à 2'152'470.- pour la fin 2020. L'emprunt sera très certainement consolidé prochainement.
Le total des emprunts au 31 décembre 2020 se monte à 4'163'419.66.- certains vont arriver à terme en 2021, pour la ferme notamment.

A noter le cautionnement hors bilan de 50'000.- datant de 1993 en faveur de la Garderie des Aristochats pour un compte ouvert auprès de la Banque Raiffeisen du Brassus.
Cette Fondation ayant été dissoute suite à la reprise de la Garderie par AJOVAL, la Commission se permet d'insister auprès du Conseil Exécutif pour que ce dossier soit définitivement liquidé.

Monsieur Eric Rochat relève que la commission des finances nommée il y a 5 ans arrive à l'échéance de son mandat. Pour cela en tant que président et rapporteur, il souhaite remercier sincèrement ses collègues qui ont assumé cette tâche avec beaucoup de plaisir, sérieux et convivialité. Il tient également à remercier les membres du Conseil Exécutif, notre boursière, Madame Catherine Golay pour tout le travail effectué avec souci et professionnalisme.

Bien que le préavis ne contienne pas de conclusion, la Commission des finances se basant sur le contenu du rapport de la Fiduciaire GF Audit SA, l'assemblée générale accepte à l'unanimité les comptes de l'exercice 2020 tels qu'ils ont été présentés et se soldant par un bénéfice de 583.68.- et relève ainsi la Commission des finance pour son mandat et décharge ainsi le Conseil Exécutif pour sa gestion 2020.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann prend la parole afin de savoir ce que signifie « fond bibliothèque scolaire ». Madame Catherine Golay l'informe qu'il s'agit de 3 carnets au porteur. Ce sont des fonds de réserves qui avaient été attribués dont un à la bibliothèque scolaire. Ceux-ci vont être annulés et être mis dans le compte courant afin d'être attribués pour par exemple la réfection de la grande salle en premier temps.

Monsieur Felix Morand prend la parole afin de préciser qu'à la fin de chaque votations même si celles-ci sont acceptées nous nous devons de mettre en discussion chaque projet ce qui lui a bien entendu été accordé.

Point 5 : Préavis 2-3-4 / 2021

Autorisation générale de plaider - Autorisation de dépenses imprévisibles - Autorisation d'acquisitions et d'aliénations

Monsieur Georges Meylan rapporteur prend la parole au nom de cette commission composée de Madame Géraldine Niffenegger & Monsieur Christian Piguët ceux-ci accompagnés de notre président Monsieur Pierre-Maurice Rochat.

Cette dernière s'est réunie le mardi 21 juin 2021 à l'Hôtel de la Poste afin de vous présenter et vous faire voter les 3 point ci-dessous pour la législature 2021/2026 ceci afin de permettre au Conseil Exécutif de pouvoir prendre des décisions sans l'accord de l'assemblée générale :

- Accorder au Conseil Exécutif le droit de plaider tout au long de la législature 2021/2026
- Accorder au Conseil Exécutif l'autorisation de dépenses imprévisibles et exceptionnelles d'un montant maximum de 30'000.- par cas
- Accorder au Conseil exécutif l'autorisation d'acquisitions ou d'aliénations d'immeubles ou de droits réels d'immobiliers d'un montant de 30'000.- par cas charges comprises

L'assemblée générale accepte les 3 points cités ci-dessus hormis Monsieur Blattmer étant donné qu'il était absent lors du discours.

Monsieur Bernard Stucki reprend la parole concernant la nomination relative aux comptes & finances ceci pour la nouvelle législature 2021/2026.

Monsieur Eric Rochat ainsi que son équipe composée de Messieurs André Reymond, Nicolas Devaud, Jean-Claude Blattmer et Christophe Bonny Absent ce soir se portent volontaires pour reconduire leurs missions pour cette nouvelle législature.

6) Propositions individuelles et divers

Monsieur Philippe Gauljaux prend la parole concernant les travaux du rond-point en construction et informe de son mécontentement vis-à-vis des personnes qui contournent l'interdiction de passer. Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole et l'informe que le jeudi 8 juillet 2021 à 10h se tient une réunion de chantier où se trouvera Michel Vuilloud. Il l'invite donc à s'y rendre afin de faire part de ces remarques.

Monsieur Philippe Gauljaux demande également si Eva's Café va reprendre à nouveau leurs fonctions. Monsieur Pierre-Maurice Rochat informe que ces derniers reprendront en automne.

Madame Danielle Flaction prend la parole concernant le banc bleu qui se trouve dans le hangar de Germinal et serait bien mieux dehors devant le bâtiment afin que chacun puisse en profiter. Monsieur Patrice Masson va faire le nécessaire.

Monsieur Bernard Stucki prend la parole afin de remercier chaleureusement Monsieur Raymond Lavanchy pour avoir remis à jour et imprimer lui-même le règlement que vous pourrez vous procurer à la sortie.

Monsieur Christian Piguet prend la parole afin de savoir si la commission de gestion (biens du village) ne devrait pas être renommée ? En effet la commission doit être à nouveau formée.

Monsieur Eric Rochat prend la parole en stipulant qu'étant donné qu'il n'y a pas eu d'activités pendant presque deux ans il serait bien qu'elle soit reconduite avec les mêmes membres.

Monsieur Bernard Stucki prend la parole et informe qu'il prendra contact avec ses derniers afin que celle-ci soit formée avant la fin de l'année 2021 selon demande de Monsieur Pierre-Maurice Rochat.

Monsieur Félix Morand prend la parole et informe qu'il se tient à disposition du Conseil Exécutif en cas de besoin concernant les affaires du Village de l'Orient.

Il aimerait également savoir si l'Eco-Point concernant les déchets sera maintenu dans le sein du Village ou pas ? Monsieur Bernard Stucki l'informe qu'il faudra faire la demande à la commune.

Concernant la réfection de la route, il avait demandé à la commune à ce que l'arrêt du bus scolaire se fasse dans le préau de l'école avec un passage piéton devant la garderie avec ilot. Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend note.

Monsieur Christian Piguet intervient en informant que le chemin qui part de l'Eco-point au petit pont n'est pas officiel donc le passage piéton n'aurait aucune raison d'être car il n'existe pas.

Monsieur Jean-Claude Blattmer tient à remercier chacun pour tout le travail effectué et particulièrement à Monsieur Félix Morand qui s'est investi entièrement et particulièrement sur les chiffres du Village de l'Orient.

Il est 21h42, Monsieur Bernard Stucki clôt cette assemblée en remerciant chacun d'être venus malgré la situation sanitaire actuelle et informe que la prochaine séance aura lieu le 14 décembre 2021 reste encore à savoir le lieu qui vous sera communiqué dans la prochaine convocation.

Le Président :

Bernard Stucki



La secrétaire :

Lynda Cabras

